

Question écrite à la Municipalité

Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
 - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
 - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
 2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
 3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
-

Dépositaire : Sophie Delaloye

Parti socialiste

Date du plénum : 23.06.2026

Sujet : SMSPP : temps d'attente et évolutions futures

Composé de logopédistes, de thérapeutes en psychomotricité, de psychologues et d'infirmiers ou d'infirmières scolaires, le Service médical scolaire et psychopédagogique (SMSPP) intervient dans les classes primaires de la commune de Sion pour prendre en charge les élèves en difficulté. Les Centres de thérapies de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) interviennent de la même manière pour les autres communes valaisannes et complètent également le dispositif dans la commune de Sion pour le préscolaire et dès l'entrée des élèves au CO. Or ces derniers font face à de temps d'attente inquiétants, pouvant aller jusqu'à 17 mois.

Dans ce contexte, nous aimerions savoir :

- Quels sont les temps d'attente pour une prise en charge au SMSPP ? Est-ce que l'indépendance de la Ville de Sion dans ce domaine est un avantage ou un désavantage de ce point de vue ?
- Des augmentations en personnel pour les SMSPP sont-elles prévues / nécessaires à court terme ?
- Quelles relations entretient le SMSPP avec les CDTEA et quelles sont les évolutions futures envisagées à moyen terme ?

RÉPONSE

Le SMSPP joue un rôle central dans l'accompagnement des élèves en difficulté au sein des écoles primaires sédunoises, en mobilisant des compétences en logopédie, psychomotricité et psychologie. À ce titre, il constitue un pilier du dispositif de soutien à l'enfance et à la réussite scolaire. Toutefois, comme dans de nombreux cantons romands, ce service est aujourd'hui confronté à une pression croissante qui se traduit par des délais d'attente importants. Au 22 juin 2026, 120 demandes étaient en attente en logopédie, 71 en psychomotricité et 28 en psychologie, avec des délais pouvant atteindre jusqu'à 16 à 17 mois dans certains cas.

Ces délais s'expliquent par plusieurs facteurs concomitants. D'une part, l'augmentation du nombre de situations, souvent plus complexes, nécessitant des prises en charge pluridisciplinaires et de longue durée. D'autre part, l'évolution du contexte social et éducatif, marqué notamment par une hausse des troubles neurodéveloppementaux, des situations familiales fragilisées, ou encore des besoins accrus liés à la diversité des publics. À cela s'ajoutent des contraintes structurelles, telles que la saturation des autres services spécialisés, le transfert de certaines prises en charge vers le secteur public, ainsi que des spécificités cantonales.

Malgré ces tensions, le SMSPP fait le choix assumé de privilégier la qualité des interventions plutôt qu'une réduction des durées de traitement dans le but de résorber les listes d'attente. Les prises en charge, une fois engagées, sont intensives, régulières et intégrées dans un travail de réseau associant familles, école et partenaires. Ce positionnement est globalement reconnu et apprécié par les parents et les enseignants.

Le traitement des demandes s'effectue selon leur ordre d'arrivée, tout en intégrant une priorisation des situations urgentes ou susceptibles de se péjorer. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été mises en place afin de soutenir les enfants et leurs familles durant le temps d'attente, telles que des permanences dans les écoles, des entretiens pluridisciplinaires ou encore des premiers contacts permettant de proposer des outils et des orientations.

Dans une logique d'amélioration continue, le SMSPP développe également des approches préventives et systémiques, en collaboration avec les milieux académiques et scolaires. L'introduction progressive de modèles de réponse à l'intervention (à plusieurs niveaux) ainsi que des projets comme la lecture interactive enrichie visent à intervenir plus précocement et à réduire, à terme, le recours aux prises en charge spécialisées.

En termes de ressources, bien que la Ville de Sion dispose d'un taux d'encadrement supérieur à celui d'autres structures comparables, les moyens actuels demeurent insuffisants au regard des besoins croissants. Aucune augmentation immédiate des effectifs n'est toutefois prévue. Le service poursuit donc ses efforts d'optimisation interne, tout en soulignant les limites de cet exercice face à l'ampleur de la demande.

Enfin, les collaborations avec les Centres de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) sont jugées très positives et appelées à se renforcer. Des réflexions sont en cours afin d'améliorer la continuité des prises en charge, notamment en envisageant une extension du périmètre d'intervention du SMSPP.

Au regard de ces éléments, le service culture et formation relève que les enjeux liés au SMSPP s'inscrivent dans une problématique globale touchant l'ensemble des dispositifs de soutien à l'enfance. Il souligne l'importance de poursuivre les efforts en matière de prévention, de coordination et d'allocation de ressources, afin de garantir une prise en charge adaptée, équitable et durable des enfants en difficulté.